

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 5 novembre 2010

**Service instructeur**

Service de l'Action Internationale,  
Transfrontalière et Européenne

N° CP-2010-13-10-3

**Service consulté**

Direction des Finances  
Direction des Affaires Juridiques

**MOBILISATION DES CREDITS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE  
LA GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN  
(2010/2012)**

Résumé : *L'Assemblée Départementale, lors de la Commission Permanente du 17/12/2009, a validé le principe de se repositionner comme organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE). A ce titre, il vous est proposé d'approuver la mobilisation, par le Conseil Général, des crédits d'assistance technique, auxquels il peut prétendre.*

Le Fonds Social Européen (FSE) a pour cadre d'action « la stratégie européenne pour l'emploi » afin de contribuer aux objectifs d'emploi, et aux buts de la « stratégie de Lisbonne », à savoir le plein emploi, la qualité et la productivité du travail, la cohésion et l'intégration sociales.

Le Programme Opérationnel (PO) de la France a été validé le 9 juillet 2007 par la Commission européenne permettant la mise en œuvre de la nouvelle programmation des fonds européens 2007/2013.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a, dès 2007, souhaité bénéficier du FSE dans le cadre de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi ». Il a ainsi été conventionné une première fois pour être organisme intermédiaire, du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009.

En sa séance du 17 décembre 2009, la Commission Permanente a validé le principe de se repositionner comme organisme intermédiaire, et à ce titre de mobiliser les crédits d'assistance technique auxquels le Département peut prétendre. Celui-ci a été reconduit dans cette fonction pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012, la convention tri annuelle de gestion de la subvention globale ayant été signée le 25 juin 2010.

Elle porte sur une enveloppe à gérer de 3 700 065 € (soit 1,233 millions d'€ par an) et prévoit un co-financement du FSE à hauteur de 70 % pour l'assistance technique, représentant les coûts engendrés par la gestion du FSE.

Le Département peut ainsi mobiliser un montant de 160 065 € de FSE pour la période 2010/2012, en co-financement des frais de personnel, frais de formation et de fonctionnement directement dédiés à la gestion de la subvention globale FSE.

L'assistance technique demandée porte principalement sur les agents du pôle insertion du Service Insertion et Développement Local (7 personnes). La chargée de mission Europe, rattachée au Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne est également concernée.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012, les frais d'assistance technique s'élèvent au total à 228 663 € répartis comme suit :

- 160 065 € à la charge de l'Europe ;
- 68 598 € à la charge du Département.

Comme l'ensemble des dossiers FSE, celui-ci a été présenté pour examen et avis au Comité Régional de Programmation, le 19 octobre 2010. Ce dernier a émis un avis favorable.

Il vous est donc proposé de valider définitivement la mobilisation des crédits d'assistance technique du Fonds Social Européen à hauteur de 160 065 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012, conformément à la convention de gestion en subvention globale signée le 25 juin 2010.

La recette sera recouvrée au programme H612, chapitre 74, fonction 541, nature 74771, code/programme 3046.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER